



Conseil économique et social

Distr. limitée

5 août 2016

Français

Original : anglais/espagnol/français

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

République démocratique populaire lao

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2021, soit un montant de 12 880 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 50 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/13.



Fondements du programme

1. La République démocratique populaire lao est un pays montagneux sans accès à la mer, doté d'une population jeune et ethniquement diversifiée. Sur les 6,5 millions d'habitants¹, 59 % sont des enfants et des jeunes de moins de 25 ans². La croissance démographique est passée de 2,08 % par an entre 1995 et 2005 à 1,45 % entre 2005 et 2015³. Le pays compte 49 groupes ethniques officiels composés de 167 sous-groupes dotés de dialectes, de langues, de cultures et de traditions variés⁴.

2. La République démocratique populaire lao a élaboré son huitième Plan national pour le développement socio-économique, portant sur la période 2016-2020, qui vise à réduire considérablement le niveau de pauvreté et ainsi quitter la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2020. Ce huitième plan décline les objectifs de développement durable (ODD) en cibles nationales et accorde une importance particulière à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement non atteints.

3. Le pays s'est progressivement intégré à la communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – un marché et une base de production communs –, pourvu de couloirs de transport dont la République démocratique populaire lao est le pivot.

4. Principalement due aux secteurs des ressources naturelles et de l'énergie, la forte croissance économique du pays lui a permis de sortir de la catégorie des pays à faible revenu en 2011 pour rejoindre celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'économie a progressé de 7,5 % entre 2011 et 2013⁵, et le taux de pauvreté a été divisé par deux⁶. Toutefois, on observe encore des inégalités significatives entre les zones urbaines et rurales, les basses et hautes terres et les différents quintiles de richesse, ainsi que dans le niveau d'éducation de la mère et l'origine ethnique⁷.

5. Le pays a atteint les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement relatives à la réduction de la pauvreté, l'accès universel et l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire, la réduction de la mortalité maternelle, ainsi que l'accès à

¹ Ministère du plan et de l'investissement, Bureau des statistiques laotien : recensement de la population et des logements de la République démocratique populaire lao, 2015.

² Bureau des statistiques laotien, estimations issues du recensement de la population et des logements de la République démocratique populaire lao de 2005, 2013.

³ Ministère du plan et de l'investissement, op. cit.

⁴ Bureau des statistiques laotien, estimations issues du recensement de la population et des logements de la République démocratique populaire lao de 2005, 2013.

⁵ Banque asiatique de développement (BASD) et Organisation internationale du Travail (OIT), « ASEAN community 2015: Managing integration for better jobs and shared prosperity », Bangkok, 2014.

⁶ Bureau des statistiques et Ministère du plan et de l'investissement laotiens, 5^e enquête sur les dépenses et la consommation en République démocratique populaire lao, résultats préliminaires, 2015.

⁷ Warr, P., Rasphone, S. et Menon, J., « Two decades of rising inequality and declining poverty in the Lao People's Democratic Republic », ADB Economics Working Paper Series, n° 461, novembre 2015.

l'eau et à l'assainissement⁸. Certaines cibles (telles que la nutrition des enfants et l'achèvement de l'enseignement primaire) sont toutefois restées hors d'atteinte, et de nombreux indicateurs sociaux affichent des valeurs parmi les plus basses de l'Asie de l'Est et du Pacifique, avec de fortes disparités en matière d'accès et d'utilisation.

6. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans dans le pays a chuté, passant de 162 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 67 en 2015⁹. La plupart de ces décès sont dus à des causes évitables, telles que des maladies néonatales, la pneumonie et la diarrhée¹⁰. Les taux de mortalité des enfants varient selon la situation géographique, l'appartenance ethnique, le niveau d'éducation de la mère et le statut socio-économique¹¹.

7. La sous-nutrition est à l'origine de la moitié des décès chez les moins de cinq ans. Environ 44 % des enfants de ce groupe d'âge présentent un retard de croissance¹² et 41 % souffrent d'anémie¹³, des taux parmi les plus élevés en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Les enfants des régions du Nord et du Sud présentent une prévalence plus élevée des retards de croissance (51 % et 47 % respectivement) par rapport aux enfants du centre du pays (38 %)¹⁴. Une alimentation inadéquate des nourrissons et des jeunes enfants contribue au fort taux de mortalité et de sous-nutrition. Bien que le taux d'allaitement maternel exclusif des enfants de moins de six mois ait été multiplié par deux entre 2006 et 2012, la poursuite de l'allaitement maternel a baissé au profit d'une augmentation de l'utilisation du lait en poudre sur cette même période¹⁵. La diversité alimentaire minimale chez les jeunes enfants est très faible, en particulier chez les plus pauvres¹⁶.

8. Le ratio de mortalité maternelle est passé de 905 décès pour 100 000 naissances vivantes à 197 entre 1990 et 2015¹⁷, mais il demeure l'un des plus élevés en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Cette baisse s'explique notamment par une baisse du taux de fécondité et par des améliorations dans la prévalence de la contraception, la couverture des soins prénatals et les naissances assistées par du personnel de santé qualifié. Il convient par ailleurs de noter que 36 % des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie¹⁸.

9. Environ 1,7 million de personnes n'ont toujours pas accès à une source d'eau améliorée, 2 millions à des installations sanitaires et d'hygiène de base, et on estime

⁸ Les Nations Unies en République démocratique populaire lao, « The Millennium Development Goals and lessons learned for the post-2015 period: a summary review », 2015.

⁹ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, 2015.

¹⁰ Outil d'analyse du nombre de vies sauvées en République démocratique populaire lao, 2015.

¹¹ Enquête sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao, 2011-2012.

¹² Ibid.

¹³ Ministère du plan et de l'investissement (Bureau des statistiques lao) et Ministère de la santé : enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) en République démocratique populaire lao, 2006.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Enquête sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao, 2011-2012.

¹⁶ Ministère de la santé et Bureau des statistiques lao, enquête sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, 2015.

¹⁷ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité maternelle, 2015.

¹⁸ Ministère du plan et de l'investissement (Bureau des statistiques lao) et Ministère de la santé : MICS, 2006.

que 1,6 million de personnes pratiquent la défécation à l'air libre¹⁹. On constate de très fortes disparités entre les régions urbaines et rurales : 9 personnes sur 10 en zones urbaines utilisent des installations sanitaires améliorées, contre 5 sur 10 dans les zones rurales. Ce sont généralement les femmes et les filles qui vont chercher l'eau. On compte parmi les principaux obstacles du secteur eau, assainissement et hygiène (WASH) une politique nationale inadaptée, un financement insuffisant, une mauvaise coordination entre les principaux secteurs, l'absence d'appropriation communautaire et les normes sociales qui entravent les pratiques d'hygiène et l'utilisation des installations d'assainissement.

10. Bien que le pays dispose d'importantes ressources en eau, le changement climatique, le phénomène El Niño et les activités de l'homme dégradent progressivement la pérennité des services WASH et la qualité des ressources en eau. L'adaptation au changement climatique constitue une priorité nationale : les trois quarts de la population dépendent des ressources naturelles pour assurer leurs moyens de subsistance.

11. Malgré les importantes inégalités qui demeurent, le taux de participation des enfants de cinq ans aux programmes d'éducation de la petite enfance a considérablement augmenté, passant de 16,1 % en 2007 à 60,7 % en 2014²⁰. On observe une forte demande sociale en faveur de l'éducation de la petite enfance, mais la capacité du pays à étendre la couverture est limitée. En 2014, le taux de redoublement de la 1^{re} année (15,3 %) était deux fois plus élevé que le taux moyen pour l'ensemble de l'enseignement primaire (6,9 %) ²¹, preuve d'une préparation à la scolarité insuffisante. La barrière de la langue est un facteur clé qui contribue à ce fort taux de redoublement, en particulier au cours de la 1^{re} année²².

12. Malgré des taux nets de scolarisation élevés dans l'enseignement primaire et une répartition garçons-filles équilibrée, le taux de persévérance dans l'éducation primaire est actuellement de 78 %²³, le plus faible en Asie de l'Est et dans le Pacifique. En milieu urbain, 95 % des enfants sont scolarisés contre 83 % en milieu rural. Les résultats de l'enquête d'évaluation des capacités de lecture en primaire menée en 2012 indiquent que seuls 58 % des élèves de 5^e année de l'échantillon ont un niveau de base en lecture, ce qui remet en question la qualité de l'enseignement primaire²⁴.

13. Parmi les enfants âgés de 2 à 14 ans, 76 % ont subi des châtimements corporels ou des violences psychologiques de la part d'un adulte dans leur foyer, et 10 % d'entre eux ont été victimes de châtimements corporels sévères²⁵. Seuls 75 % des enfants de moins de cinq ans sont enregistrés dans le pays, soit l'un des plus bas taux d'enregistrement des naissances en Asie²⁶. Le pays présente le pourcentage le plus élevé de mariages précoces en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 37 % des

¹⁹ Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et l'assainissement, 2015.

²⁰ Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, Ministère de l'éducation et des sports, 2014.

²¹ Ibid.

²² Education for All 2015 National Review: Lao People's Democratic Republic, rapport de pays, Ministère de l'éducation et des sports, 2014.

²³ Ibid.

²⁴ Évaluation des capacités de lecture en primaire, 2014.

²⁵ Enquête sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao, 2011-2012.

²⁶ Ibid.

femmes entre 20 et 49 ans ayant été mariées avant l'âge de 18 ans. Les informations relatives aux enfants handicapés et aux enfants privés de soins parentaux sont très limitées.

14. Il est nécessaire d'aligner davantage les politiques et les lois nationales sur les obligations juridiques internationales, et de les concrétiser en les diffusant, en les mettant en œuvre, en les diffusant et en les appliquant. Les ressources institutionnelles et humaines dédiées à la prise en charge des enfants sont limitées, tout comme les dispositifs d'aide aux familles et les services communautaires de protection de l'enfance. On observe un faible taux de sensibilisation à la violence et à ses conséquences sur les enfants à tous les niveaux, et les normes sociales qui perpétuent le recours à la violence sont largement acceptées.

15. Le pays a accompli d'importants progrès concernant ses politiques en matière de santé et de nutrition, de services WASH, d'éducation et de protection de l'enfance, qui ont permis des avancées considérables en faveur des enfants. Des études et des évaluations menées dans le cadre du programme de pays actuel suggèrent toutefois que les capacités insuffisantes, l'environnement difficile, la dispersion des populations isolées et la demande limitée entravent l'exécution des politiques et des plans.

16. Les épidémies de diphtérie et de poliomyélite de 2015 ont permis de tirer de précieux enseignements en soulignant à quel point il est important de garantir l'existence de services essentiels dans les zones difficiles d'accès, même si les partenaires de développement avaient transféré l'essentiel du travail en amont suite à la transition économique.

17. S'appuyant sur la Convention relative aux droits de l'enfant, l'avantage comparatif de l'UNICEF réside notamment dans sa solide expertise technique sur le terrain (ses capacités opérationnelles étant applicables autant aux activités de développement qu'aux interventions humanitaires), ses programmes fondés sur des données probantes et axés sur les besoins des enfants défavorisés et difficiles à atteindre, son approche équilibrée soutenant la définition des politiques en amont et l'exécution en aval, ses stratégies de plaidoyer et de communication, ainsi que son engagement multisectoriel dans les services sociaux.

Priorités du programme et partenariats

18. Le programme de pays 2017-2021 est aligné sur sept des huit résultats attendus du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour cette même période et contribue à la réalisation des priorités nationales du huitième Plan national de développement socio-économique 2016-2020. Il est également relié aux objectifs de développement durable sur la réduction de la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation de qualité, l'égalité des sexes, l'eau propre et l'assainissement, la réduction des inégalités, la paix et la justice, et les partenariats.

19. Pour mettre sur pied ce programme de pays, l'UNICEF a mené de nombreuses consultations auprès des gouvernements nationaux et autorités locales, des partenaires de développement, des organisations de la société civile et d'autres organismes des Nations Unies, notamment en analysant les obstacles et les freins à la prestation de services sociaux ainsi que la théorie du changement sous-tendant la définition des résultats du programme.

20. Le programme de pays vise à s'assurer que les enfants, en particulier les plus défavorisés, jouissent pleinement de leurs droits à la survie, au développement et à la protection. Il permettra d'équilibrer le travail sur les politiques en amont et le renforcement des capacités, de sorte à fournir des services et générer une demande en la matière au sein des communautés défavorisées. L'UNICEF aidera le gouvernement à répondre aux observations finales du Comité sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

21. Pour obtenir des résultats, le programme de pays aura recours à six stratégies fonctionnant en synergie : a) production de données probantes et plaidoyer en faveur du dialogue politique en vue d'orienter et de renforcer les politiques, les lois, les budgets et les normes à l'échelle nationale ; b) renforcement des capacités institutionnelles et humaines dédiées à l'élaboration et à l'application des politiques ; c) communication pour le développement en vue de promouvoir des pratiques et des normes sociales saines, et de faciliter la mobilisation et l'appropriation communautaires ; d) prestation de services permettant de garantir une réponse aux demandes des communautés en renforçant les services intégrés de proximité et les capacités opérationnelles, y compris les produits et fournitures de première nécessité ; e) partenariats étendus en faveur des enfants pour mobiliser des ressources et garantir l'efficacité de l'aide, conformément à la deuxième Déclaration de Vientiane sur le partenariat pour une coopération efficace au service du développement (2016-2025) et sa section relative à la coopération Sud-Sud ; et f) innovation au profit de la mise en œuvre du programme, de la communication et du suivi des résultats, y compris via les médias sociaux et la technologie mobile.

22. Le programme œuvre à l'échelle nationale dans les domaines du plaidoyer politique et du renforcement des capacités, mais les activités visant à améliorer la prestation de services se concentreront sur sept provinces et districts sélectionnés dont les indicateurs sur le développement de l'enfant sont inquiétants. Tous les programmes de l'UNICEF encourageront la résilience des enfants, des familles et des communautés, et renforceront les capacités nationales en matière d'élaboration de programmes de développement tenant compte des risques, et de préparation et de réponse aux situations d'urgence. L'ensemble des programmes tiendra compte des sexospécificités afin d'éliminer les obstacles qui entravent le respect des droits des enfants.

23. L'augmentation des investissements étrangers directs et l'essor rapide du secteur privé sont l'occasion de mettre en place des solutions innovantes de mobilisation de nouveaux partenaires, y compris le secteur privé, afin de renforcer la responsabilité sociale des entreprises et le mouvement social en faveur des enfants. L'UNICEF jouera un rôle de premier plan dans des secteurs clés en axant stratégiquement son travail sur les domaines de résultat dans lesquels il dispose d'une expertise technique et d'un avantage comparatif, tels que la nutrition, les services WASH, l'éducation et la protection de l'enfance.

Santé et nutrition

24. Le programme veillera à ce qu'un nombre plus important d'enfants et de femmes, en particulier les plus vulnérables et isolés, aient recours à des services de santé et de nutrition et bénéficient de pratiques positives en matière de soins pendant la grossesse, l'accouchement et la petite enfance, conformément au huitième Plan de développement du secteur de la santé 2016-2020.

25. L'UNICEF renforcera les capacités institutionnelles et humaines du Ministère de la santé afin que ce dernier puisse proposer des ensembles d'interventions fondées sur des données probantes et permettant de lutter contre les principales causes de mortalité et de sous-nutrition des enfants et des femmes : a) interventions de prise en charge des nouveau-nés et des mères ; b) interventions préventives en matière de nutrition et de santé de l'enfant, y compris vaccination, alimentation du nourrisson et du jeune enfant, supplémentation en micronutriments et déparasitage ; et c) interventions curatives en matière de nutrition et de santé de l'enfant, par exemple gestion intégrée des maladies néonatales et de l'enfant, et malnutrition aiguë sévère.

26. L'UNICEF donnera la priorité aux plateformes de services axées sur l'équité, telles que les programmes de santé de proximité et communautaires intégrés, et consolidera les systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement en produits dédiés à la survie et à la nutrition des enfants. Il encouragera les approches axées sur le renforcement des systèmes de santé au niveau infranational afin de développer les capacités de gestion des provinces et des districts en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi fondés sur des données factuelles. L'UNICEF contribuera à accroître la capacité du gouvernement en matière de réduction des risques de catastrophe dans le secteur de la santé, notamment en ce qui concerne la préparation et la réponse aux situations d'urgence et le renforcement de la résilience. En cas de survenue d'une situation d'urgence, il assumera son rôle de chef de file du groupe sectoriel de la nutrition et de membre du groupe sectoriel de la santé.

27. L'UNICEF collaborera avec les interlocuteurs gouvernementaux, des organisations de masse, des leaders d'opinion nationaux et locaux, des partenaires de développement, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile pour mettre en œuvre des méthodes de communication basées sur des données factuelles et ayant plusieurs visées : encourager l'adoption de pratiques positives en matière de soins, s'attaquer aux normes sociales portant préjudice à la santé et à la nutrition chez les mères et les enfants, renforcer l'appropriation communautaire, et améliorer la capacité du secteur de la santé à répondre aux besoins de la communauté.

28. Le programme favorisera la collecte, l'analyse et l'utilisation des données. L'UNICEF apportera son soutien à la réalisation d'enquêtes nationales et infranationales, au renforcement du système d'information sanitaire et au développement d'innovations basées sur les technologies de l'information et de la communication, conformément à la stratégie de cybersanté.

29. L'UNICEF approfondira son engagement dans les mécanismes et instances de coordination nationaux et sectoriels sur l'efficacité de l'aide et encouragera l'augmentation du financement national dans les secteurs de la santé et de la nutrition. L'UNICEF renforcera son partenariat avec le Luxembourg, l'Union européenne, l'Alliance GAVI, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), la Banque mondiale et des organisations de la société civile, dans le but d'élargir la portée et la qualité des services essentiels.

Eau, assainissement et hygiène, et résilience face au changement climatique

30. Le programme veillera à ce que les enfants les plus défavorisés et leurs familles bénéficient d'un accès équitable à des sources d'eau et à des installations

sanitaires améliorées durables et les utilisent, et à ce qu'ils adoptent de bonnes pratiques en matière d'hygiène.

31. L'UNICEF collaborera avec le Ministère de la santé et d'autres ministères concernés en vue de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives aux services WASH et à l'adaptation au changement climatique, y compris la stratégie nationale relative à l'assainissement et à l'hygiène. Il soutiendra l'examen et la révision des directives, normes et ensembles d'interventions axées sur les installations WASH dans les communautés et les écoles, renforcera les mécanismes de coordination, et contribuera à l'élaboration et à l'utilisation de systèmes de gestion de l'information sur le secteur WASH.

32. L'UNICEF aidera à renforcer la résilience des communautés face au changement climatique et aux catastrophes naturelles au moyen d'un programme d'action national aux fins de l'adaptation et d'un plan national de gestion des catastrophes. Les communautés et les écoles seront mobilisées en vue de sensibiliser le public à la conservation de l'eau, à la préservation de l'environnement et au développement de la résilience au changement climatique.

33. L'UNICEF renforcera les capacités institutionnelles et humaines des partenaires, y compris celles des organisations de la société civile, pour une prestation de services efficace. Les femmes seront encouragées à participer davantage aux comités WASH dans les communautés de sorte à accroître leur engagement dans le développement communautaire.

34. L'UNICEF appuiera la mise en œuvre de l'ensemble d'interventions dans le secteur WASH, notamment des activités de communication pour le changement de comportement menées dans certaines écoles et communautés et portant sur l'utilisation durable des installations WASH, les pratiques d'hygiène et la réduction des risques de catastrophes.

35. En vue de soutenir le secteur WASH, l'UNICEF travaillera en partenariat avec l'Australie, l'Union européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), la Banque asiatique de développement (BAsD) et des organisations non gouvernementales internationales. Chef de file du groupe sectoriel WASH lors de situations d'urgence, l'UNICEF s'associera au gouvernement et aux membres du groupe sectoriel pour renforcer les capacités de préparation et d'intervention en la matière. La réduction des risques de catastrophes et la résilience des communautés feront l'objet d'une harmonisation plus poussée dans le cadre des activités de développement du secteur WASH.

Éducation

36. Le programme vise à ce que les enfants, en particulier les plus défavorisés et isolés, aient accès à des services d'éducation de la petite enfance et d'éducation de base de qualité, et qu'ils achèvent leur cycle d'enseignement de base avec de meilleurs acquis scolaires, conformément au huitième Plan de développement du secteur de l'éducation pour 2016-2020.

37. L'UNICEF collaborera avec des partenaires en vue d'influer sur la politique en matière d'éducation, de plaider pour des investissements plus importants en faveur d'une éducation de la petite enfance et d'un enseignement primaire équitables, et d'élaborer un plan d'action national chiffré pour l'éducation de la petite enfance. En

association avec d'autres partenaires, il appuiera la révision du programme préscolaire, y compris l'évaluation des acquis. Des normes nationales relatives à la qualité de l'enseignement dans les établissements préscolaires seront mises en place et feront l'objet d'un suivi.

L'UNICEF renforcera les capacités institutionnelles et humaines du Ministère de l'éducation et des sports, des bureaux de l'éducation et des sports de districts, des comités villageois de développement de l'éducation, des enseignants et des directeurs d'établissements scolaires. Son action portera notamment sur le développement professionnel continu des enseignants en milieu scolaire et le perfectionnement du leadership éducatif, en particulier dans les provinces présentant des lacunes en matière d'éducation. Afin d'établir des réseaux de soutien par les pairs et d'encadrement, différentes approches seront étudiées, dont l'utilisation de technologies mobiles et le recours à des conseillers pédagogiques de district.

38. L'UNICEF participera également à l'élargissement du programme communautaire de préparation à la scolarité qui appuiera la mise en place d'interventions de soutien à la parentalité à domicile dans des communautés isolées, afin d'impliquer activement les parents et les personnes ayant la charge des enfants dans le développement de ces derniers et dans leur entrée à l'école primaire.

39. L'UNICEF soutiendra en particulier la production de connaissances ainsi qu'une planification et une gestion sectorielles fondées sur des données factuelles. L'organisation contribuera au renforcement des capacités à analyser et utiliser les données issues des systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement au niveau des districts et des établissements scolaires. Elle apportera son appui aux enquêtes et études initiales et finales, y portant notamment sur les enfants non scolarisés, les indicateurs relatifs aux normes de qualité de l'enseignement, les pratiques en matière d'interaction enseignant/élèves et les acquis scolaires des élèves.

40. Pour contribuer au développement du secteur de l'éducation, l'UNICEF collaborera avec l'Australie, JICA, l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), USAID, l'Union européenne, la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour l'éducation, des organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que d'autres partenaires de développement et organisations de la société civile. L'UNICEF continuera à codiriger le groupe sectoriel de l'éducation pour favoriser l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans ce secteur et aider les districts et établissements scolaires à renforcer leurs capacités en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence.

Protection de l'enfance

41. Le programme vise à ce que les enfants soient mieux protégés contre la violence, la maltraitance, la négligence et l'exploitation. Il consolidera les cadres politiques, législatifs et institutionnels, et permettra d'améliorer l'accessibilité et la fourniture des services de protection de l'enfance au niveau communautaire et d'aide aux familles.

42. Aux fins du renforcement des systèmes de protection de l'enfance, l'UNICEF appuiera le plaidoyer en faveur de cadres politiques et juridiques, l'élaboration de

normes, directives et procédures opérationnelles de qualité relatives à la fourniture des services et à l'orientation vers ces derniers, le renforcement des capacités des professionnels et prestataires de services dans le domaine de la protection de l'enfance, et l'amélioration des mécanismes institutionnels en vue de garantir une collaboration et une coordination intersectorielles entre les parties prenantes.

43. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec la Commission nationale pour les mères et les enfants, le Ministère du travail et de la protection sociale et le secteur de la justice dans le but d'appuyer la mise au point des services au niveau communautaire, d'étendre et d'améliorer la prestation et l'accessibilité de services communautaires et d'aide aux familles de qualité, de prévenir et de lutter contre la violence à l'égard des enfants, et de remédier aux problèmes transversaux, tels que le mariage précoce, l'enregistrement des naissances et le handicap. Dans le cadre de cette approche, il sera essentiel de stimuler la demande de services à l'échelle des individus, des familles, des communautés.

44. L'UNICEF aidera ses partenaires à engager le dialogue avec les parents et les personnes qui s'occupent des enfants concernant les comportements et les croyances relatifs aux châtimements corporels, aux autres formes de violence et d'exploitation, et aux pratiques d'éducation abusives. La communication pour le changement de comportement sera ici mise à profit pour modifier les normes sociales et les comportements de façon à améliorer les pratiques de soins aux enfants et de protection.

45. L'UNICEF concentrera ses efforts sur le renforcement de la collecte, du suivi et de la communication des données en vue de sensibiliser le public aux droits des enfants et d'orienter les politiques et programmes.

46. L'UNICEF travaillera en partenariat étroit avec l'Australie, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Union européenne, Save the Children, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales internationales et organisations de la société civile, et poursuivra son engagement au sein du groupe sectoriel de la protection sociale pour les situations d'urgence.

Inclusion sociale

47. Le programme veillera à l'amélioration des connaissances et des données probantes afin de renforcer l'environnement et les systèmes politiques nationaux dédiés aux enfants, notamment les plus défavorisés.

48. Le programme d'inclusion sociale jouera le rôle de pôle de connaissance et complètera le programme de pays grâce à des activités de production de données probantes, d'analyse et de plaidoyer politiques, de communication, et de gestion des connaissances.

49. Le travail de l'UNICEF sur l'inclusion sociale s'attachera en particulier à soutenir la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées, la mise en place d'une politique sociale inclusive, la planification, et les financements publics en faveur des enfants. Il mettra également l'accent sur le renforcement du cadre national de suivi et d'évaluation du huitième Plan national de développement socio-économique pour 2016-2020 et sur les objectifs de développement durable à l'échelle nationale et infranationale. L'UNICEF appuiera les mesures nationales de suivi et de compte rendu concernant l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

50. L'UNICEF entend faire mieux connaître les droits de l'enfant dans l'ensemble de la société et encourager les enfants et les jeunes à faire part de leurs opinions. Il aura recours pour ce faire à divers réseaux et plateformes, notamment les réseaux sociaux, et étudiera les technologies au service du développement et d'autres innovations. L'organisation cherchera à renforcer la mobilisation sociale en vue de promouvoir des comportements positifs et de s'attaquer aux normes sociales néfastes.

51. L'UNICEF élargira sa collaboration avec les partenaires de développement tels que l'Australie, l'Union européenne, la France, le Luxembourg, la Suisse, les États-Unis, des organismes des Nations Unies (notamment PAM et UNFPA), des organisations non gouvernementales internationales, des organisations de la société civile, et le secteur privé.

Efficacité du programme

52. Le travail de l'UNICEF dans ce domaine visera à garantir l'efficacité et l'efficacité du programme de pays, y compris la gestion des ressources financières et humaines, le suivi et l'évaluation.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	3 000	13 000	16 000
Eau, assainissement et hygiène, et résilience face au changement climatique	1 500	11 000	12 500
Éducation	2 500	9 500	12 000
Protection de l'enfance	1 500	7 000	8 500
Inclusion sociale	3 000	7 000	10 000
Efficacité du programme	1 380	2 500	3 880
Total	12 880	50 000	62 880

Programme et gestion des risques

53. Le Ministère du plan et de l'investissement sera responsable de la coordination globale du programme de pays et déléguera le suivi des de ses composantes aux ministères compétents. Sous sa direction, des plans de travail seront établis en collaboration avec ses homologues gouvernementaux, l'Assemblée nationale, des organisations de masse et organisations de la société civile nationales et infranationales pour garantir une mise en œuvre efficiente et efficace du programme et un suivi de terrain régulier. Un examen annuel du programme de pays sera effectué afin d'évaluer les progrès et de faire face aux problèmes émergents.

54. Afin d'atténuer les risques pouvant compromettre les résultats du programme, la stratégie de gestion des risques sera mise à jour. La survenue de catastrophes peut perturber les activités prévues et menacer les droits des enfants. L'UNICEF et ses

partenaires adopteront donc une approche de la programmation du développement tenant compte des risques et suivront étroitement les risques de catastrophes afin de garantir des ajustements rapides des stratégies de prévention, de préparation et d'intervention.

55. À mesure que les partenaires adaptent leurs stratégies d'assistance de façon à mieux refléter la transition économique du pays, l'attribution de ressources en faveur des enfants les plus vulnérables vivant dans des zones difficiles d'accès peut s'en trouver affectée. Il est par conséquent essentiel que l'UNICEF élargisse ses partenariats et intensifie ses efforts en matière de mobilisation de ressources, notamment par le biais d'initiatives innovantes de plaidoyer auprès des donateurs et d'une augmentation des dépenses nationales consacrées au développement du secteur social.

56. Le programme pourrait être entravé par la capacité limitée des partenaires d'exécution à communiquer rapidement les informations relatives à la mise en œuvre des fonds et du programme. Afin de réduire ce risque, le cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces sera mis à profit pour renforcer la capacité des partenaires, en ayant notamment recours à des visites de suivi conjointes, des microévaluations et des vérifications ponctuelles.

57. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays.

Suivi et évaluation

58. Le cadre de résultats et de ressources servira de base au suivi et à l'évaluation. Associé au plan d'évaluation chiffré, le plan intégré de suivi et d'évaluation sur cinq ans permettra de définir les activités prioritaires en matière de suivi et d'évaluation thématique. Deux évaluations clés seront menées : a) une évaluation de l'appui de l'UNICEF en faveur du renforcement de la nutrition en République démocratique populaire lao ; et b) une évaluation formative de l'élargissement du programme communautaire de préparation à la scolarité axé sur l'équité. Ces évaluations éclaireront les décisions politiques en vue d'améliorer la conception des programmes et le déploiement à plus grande échelle des interventions.

59. L'UNICEF poursuivra le renforcement des systèmes nationaux de collecte et de gestion des données, et appuiera l'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelle locale et le suivi des indicateurs relatifs aux principales cibles axées sur les enfants. En outre, l'UNICEF contribuera aux systèmes de surveillance de routine du gouvernement en effectuant un suivi régulier sur le terrain, en collaboration avec ses partenaires. Des solutions de suivi innovantes faisant appel à la technologie moderne, comme les téléphones mobiles, seront étudiées. L'UNICEF intensifiera l'application du système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES), avec une attention particulière sur les communautés mal desservies et difficiles à atteindre.

60. Des examens annuels du programme de pays permettront d'évaluer les progrès réalisés et de faire face aux problèmes émergents. Les résultats contribueront au suivi et au compte rendu concernant le huitième Plan national de développement socio-économique pour 2016-2020 et le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour 2017-2021. Un examen à mi-parcours sera effectué afin d'apporter des ajustements stratégiques au programme et de fournir une orientation pour la coopération future.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la République démocratique populaire lao et l'UNICEF, 2017-2021

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : 2, 3, 4, 6, 7, 9, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 30, 34, 35, 37, 39, 40, 42</p> <p>Priorités nationales : huitième Plan national de développement socio-économique – résultat 2, produits 2, 3, 4, 5 ; résultat 3, produit 2 : Objectifs de développement durable : 1, 3, 4, 5, 6, 10, 16, 17</p>
<p>Résultats attendus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) impliquant l'UNICEF :</p> <p>Résultat 2 : d'ici 2021, un cadre politique de protection sociale exhaustif est en place pour l'ensemble de la population de la République démocratique populaire lao, et la couverture des programmes de protection sociale est étendue, notamment aux groupes pauvres et vulnérables.</p> <p>Résultat 3 : d'ici 2021, les forêts et autres écosystèmes sont protégés et améliorés, et sont moins vulnérables aux phénomènes et catastrophes climatiques.</p> <p>Résultat 4 : d'ici 2021, les enfants et les jeunes jouissent de leur droit à l'accès à une éducation de base de qualité et à des compétences professionnelles inclusives et équitables.</p> <p>Résultat 5 : d'ici 2021, la population bénéficie d'un meilleur accès à des services de santé et WASH de qualité.</p> <p>Résultat 6 : d'ici 2021, les personnes les plus vulnérables bénéficient d'une sécurité alimentaire et d'une nutrition améliorées.</p> <p>Résultat 7 : d'ici 2021, les institutions nationales et infranationales disposent de fonctions renforcées, de financements plus élevés et de meilleures capacités à offrir et superviser des services de base.</p> <p>Résultat 8 : d'ici 2021, la population jouit d'un meilleur accès à la justice et d'un État de droit renforcé, et participe de façon plus efficace à la prise de décisions à l'échelle nationale.</p>
<p>Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :</p> <p>ratio de mortalité maternelle ; taux de mortalité des enfants ; pourcentage de personnes qui utilisent des sources d'eau potable et des installations sanitaires améliorées ; prévalence du retard de croissance des enfants de moins de cinq ans ; pourcentage d'enfants (garçons/filles) en 1^{re} année ayant bénéficié de programmes d'éducation de la petite enfance de qualité ; taux de persévérance dans l'éducation primaire des garçons et des filles dans l'indice relatif aux victimes de catastrophes naturelles (garçon/fille) ; nombre d'hommes, de femmes et d'enfants bénéficiant d'un accès à des services de justice officiels ; existence d'une stratégie nationale de protection sociale avec les capacités institutionnelles suffisantes pour fournir et superviser les services ; rapport annuel sur le cadre de suivi et d'évaluation du huitième Plan national de développement socio-économique</p>
<p>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : résultat 1 – santé ; résultat 3 – WASH ; résultat 4 – nutrition ; résultat 5 – éducation ; résultat 6 – protection de l'enfance ; résultat 7 – inclusion sociale.</p>

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici 2021, un nombre plus important d'enfants et de femmes de la République démocratique populaire lao, en particulier les plus vulnérables et isolés, ont recours à des services de santé et de nutrition de qualité, et bénéficient de pratiques positives en matière de soins pendant la grossesse, l'accouchement et la petite enfance.	<p>Indicateur 1 : différence en point de pourcentage (pp) de la couverture vaccinale contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC3) entre les quintiles, les provinces et les groupes ethniques les plus pauvres/les plus riches</p> <p>Ventilation : revenu/province/appartenance ethnique</p> <p>Données de référence : 45/68/40 pp, Enquête sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao (LSIS), 2011/2012</p> <p>Cible : moins de 20 pp</p>	Enquête auprès des ménages (LSIS et enquêtes de couverture spécifiques)	<p>Produit 1. D'ici 2021, meilleure capacité du secteur de la santé aux niveaux national et infranational à fournir des services intégrés de santé reproductive, maternelle, néonatale et de l'enfant (SRMNI) et de nutrition, en mettant l'accent sur les plateformes communautaires et axées sur les services sanitaires de proximité.</p> <p>Produit 2. D'ici à 2021, renforcement des capacités du gouvernement en matière de coordination, de planification, de suivi et d'évaluation multisectorielles de la nutrition à l'échelle du pays, des provinces et des districts.</p>	<p>Gouvernement et institutions : Ministère de la santé, Ministère de l'éducation et des sports, Ministère du plan et de l'investissement, administrations des provinces et des districts, Lao Front for National Construction (LFNC)</p> <p>Organisations de masse : Lao Women's Union (LWU)</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG) : Save the Children, Population Services International, CARE International, Plan International, Croix-Rouge suisse, Health Poverty Action</p> <p>Partenaires de développement : Union européenne (UE), USAID, Luxembourg, JICA, KOICA, Banque mondiale, BASD, Direction du développement et de la coopération (Suisse), Fonds international de développement</p>	3 000	13 000	16 000
	<p>Indicateur 2 : pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois allaités et bénéficiant d'une diversité alimentaire minimale</p> <p>Ventilation : revenu/province/appartenance ethnique</p> <p>Données de référence : à déterminer par le biais de la 2^e LSIS en 2017</p> <p>Cible : augmentation de 10 pp par rapport aux données de référence de 2017</p>	Enquête auprès des ménages (LSIS et enquêtes de couverture spécifiques)					
	<p>Indicateur 3 : pourcentage de femmes enceintes ayant consommé au moins 90 comprimés de supplémentation en fer et en acide folique au cours de leur dernière grossesse</p>	Enquête auprès des ménages (LSIS et enquêtes de couverture spécifiques)					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Ventilation : revenu/province/appartenance ethnique Données de référence : 25 %, LSIS 2011-2012 ; (différence en pp par revenu/province/appartenance ethnique – 51/41/29) Cible : 65 % (stratégie SRMNI) ; (différence entre les différents groupes de population inférieure à 20 pp)</p> <p>Indicateur 4 : dépenses nationales consacrées aux vaccins Données de référence (2015) : 975 346 dollars Cible : 1,5 million/an</p>	Données de la Division des approvisionnements de l'UNICEF		<p>agricole (FIDA), OMS, UNFPA, PAM, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Partenariats mondiaux : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Alliance GAVI, Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite</p> <p>Secteur privé : MMG Limited, producteurs de sel, fournisseurs de services d'information et de communication</p>			
2. D'ici 2021, les enfants les plus défavorisés et leurs familles bénéficient d'un accès équitable à des sources d'eau et des installations sanitaires améliorées durables, les utilisent et adoptent de bonnes pratiques en matière d'hygiène.	<p>Indicateur 1 : proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable Données de référence : 76 % (nouvelles révisions du Programme commun OMS/UNICEF [JMP] 2015) Cible : 90 %</p> <p>Indicateur 2 : proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées Données de référence : 71 % (nouvelles révisions du JMP OMS/UNICEF 2015) Cible : 80 %</p>	<p>Nouvelles révisions du JMP OMS/UNICEF et LSIS</p> <p>Nouvelles révisions du JMP OMS/UNICEF et LSIS</p>	<p>Produit 1. D'ici 2021, des provinces et districts cibles ont renforcé leur capacité à fournir des installations WASH équitables, sûres, abordables et résilientes au changement climatique dans les logements et les établissements scolaires.</p> <p>Produit 2. D'ici 2021, les ministères et départements associés au secteur WASH ont renforcé leur capacité à élaborer et adopter des politiques et plans budgétés équitables et sexospécifiques, basés sur des données factuelles, destinés à intensifier les interventions dans ce secteur.</p>	<p>Gouvernement et institutions : Ministère de la santé, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, Ministère des travaux publics et des transports, LFNC</p> <p>Organisations de masse : LWU</p> <p>Partenaires de développement : Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, UE,</p>	1 500	11 000	12 500

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
				USAID, Fonds de réduction de la pauvreté, JICA, KOICA, Banque mondiale, BASD, OMS, PAM ONG et organisations de la société civile (OSC) : Plan International, Organisation néerlandaise de développement (SNV), Groupe KfW, Agence de développement rural			
3. D'ici 2021, les enfants, en particulier les plus défavorisés et isolés, ont accès à des services d'éducation de la petite enfance et d'éducation de base de qualité, et achèvent leur cycle d'enseignement de base avec de meilleurs acquis scolaires.	Indicateur 1 : pourcentage d'enfants entrant en 1 ^{re} année d'enseignement primaire ayant bénéficié d'un enseignement préscolaire (garçons/filles) Données de référence : Total (2015) : 51,2 % (filles : 52,1 % / garçons : 50,3 % Cible : 75,0 % (garçons : 75,0 % / filles : 75,0 %)	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS), Ministère de l'éducation et des sports	Produit 1. D'ici 2021, les ministères et départements chargés de l'éducation disposent de capacités renforcées pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques, plans et normes en matière d'enseignement plus axés sur l'équité. Produit 2. D'ici 2021, des provinces et districts cibles ont renforcé leur capacité à fournir des services d'éducation de la petite enfance et d'éducation de base plus inclusifs, plus équitables et de qualité.	Gouvernement et institutions : Ministère de l'éducation et des sports, Ministère du plan et de l'investissement, Ministère de la santé, Nam Saat (Ministère de la santé), Groupe de travail sur le secteur de l'enseignement LFNC Organisations de masse : LWU ONG et OSC : Save the Children, World Vision, Plan International	2 500	9 500	12 000
	Indicateur 2 : taux de redoublement (TR) et taux d'abandon (TA) aux cours de la 1 ^{re} et 2 ^e année (garçons/filles ; classe) Données de référence : TR 1 ^{re} année (2015) : 13,5 % (filles : 12,6 % / garçons : 14,4 % 2 ^e année (2015) : 5,6 % (filles :	EMIS, Ministère de l'éducation et des sports					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>4,7 % / garçons : 6,5 %</p> <p>TA 1^{re} année (2015) : 8,5 % (filles : 8,0 % / garçons : 9,0 % 2^e année (2015) : 4,7 % (filles : 4,4 % / garçons : 5,0 %</p> <p>Cible : TR 1^{re} année : baisse de 60 % 2^e année : baisse de 60 %</p> <p>TA 1^{re} année : baisse de 40 % 2^e année : baisse de 40 %</p>			<p>Partenaires de développement : Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, UE, USAID, JICA, KOICA, Banque mondiale, BAsD, Agence allemande de coopération internationale (GIZ), UNESCO, PAM, UNFPA, FAO, Partenariat mondial pour l'éducation</p> <p>Intergouvernemental : Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est</p>			
	<p>Indicateur 3 : enfants de 5^e année ayant des acquis minimums en : (a) lecture (b) mathématiques</p> <p>Données de référence : (a) 58 % (EGRA 2012), (b) à déterminer (données de référence à recueillir)</p> <p>Cible : (a) XXX, (b) à déterminer après enquête de référence (SEA-PLM)</p>	<p>Évaluation des capacités de lecture en primaire (EGRA), Mesure des acquis dans l'enseignement primaire en Asie du Sud-Est (SEA-PLM), Évaluation nationale des acquis scolaires des élèves (ASLO)</p>					
	<p>Indicateur 4 : taux brut de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (garçons/filles)</p> <p>Données de référence (2015) : 78,1 % (filles : 76,0 % / garçons : 80,2 %</p> <p>Cible : hausse de 10 %</p>	<p>EMIS, Ministère de l'éducation et des sports</p>					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
4. D'ici 2021, les enfants en République démocratique populaire lao sont mieux protégés contre toutes les formes de violence, de maltraitance, de négligence et d'exploitation.	Indicateur 1 : pourcentage d'enfants âgés de 2 à 14 ans victimes de pratiques disciplinaires violentes Données de référence : 76 % des enfants âgés de 2 à 14 ans Cible : à déterminer	LSIS	Produit 1. D'ici 2021, renforcement des capacités du pays à légiférer, planifier et budgéter l'intensification des interventions visant à prévenir et à lutter contre la violence, la maltraitance, la négligence et l'exploitation.	Gouvernement : Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère de la justice, Ministère de la sécurité publique, Cour suprême du peuple, Bureau du Procureur général suprême du peuple, Ordre des avocats de la République démocratique populaire lao Organisations de masse : LWU Coordination nationale : Commission nationale pour les mères et les enfants, Comité de coordination de la justice pour mineurs, Comité d'assistance et de protection des enfants Partenaires de développement : UE, Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, Ambassade de France, Ambassade du Royaume-Uni, USAID	1 500	7 000	8 500
	Indicateur 2 : enfants de moins de 5 ans dont la naissance est enregistrée Données de référence : 75 % des enfants de moins de cinq ans Cible (d'ici 2025) : 80 %	LSIS	Produit 2. D'ici 2021, renforcement des capacités à proposer un accès amélioré et équitable à des services de protection de l'enfance au niveau communautaire et d'aide aux familles.				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
5. D'ici 2021, l'environnement et les systèmes politiques nationaux dédiés aux enfants défavorisés sont améliorés, sur la base des connaissances et des données.	<p>Indicateur 1 : données ventilées utilisées pour la planification, l'analyse des politiques et le suivi de la situation des enfants</p> <p>Données de référence : données ventilées basées sur la 1^{re} LSIS</p> <p>Cible : données ventilées de la 2^e LSIS concernant les secteurs sociaux ; données de référence du huitième Plan national de développement socio-économique et des objectifs de développement durable</p>	Deux études thématiques et analyse de la 2 ^e LSIS ; et notes d'orientation concernant les secteurs sociaux	<p>Produit 1. D'ici 2021, disponibilité de données ventilées issues d'enquêtes et de données administratives, et renforcement du cadre de suivi et d'évaluation en vue d'orienter les politiques, la planification, la budgétisation sociale, le suivi et l'évaluation au niveau national et infranational.</p> <p>Produit 2. D'ici 2021, renforcement des capacités des principaux partenaires nationaux à planifier, mettre en œuvre et contrôler la communication stratégique en faveur du changement social et comportemental.</p>	<p>Gouvernement et institutions : Ministère du plan et de l'investissement, Ministère des finances, Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires étrangères, Assemblées nationale et provinciale, Ministère des technologies de la communication et de l'information, LFNC</p> <p>Organisations de masse : LWU</p> <p>Organismes des Nations Unies partenaires : PNUD, UNFPA</p> <p>Partenaires de développement : UE, Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, USAID, Banque mondiale, BASD, GIZ, le Luxembourg</p> <p>ONG/OSC :</p> <p>Médias</p>	3 000	7 000	10 000
	<p>Indicateur 2 : dépenses du secteur social public en faveur des enfants, en pourcentage du PIB (santé, éducation et protection sociale)</p> <p>Données de référence : 12,3 % pour l'éducation et 5 % pour la santé</p> <p>Cible : 17 % pour l'éducation et 9 % pour la santé (à confirmer en 2017 en fonction du plan de développement national du gouvernement)</p>	Rapport du gouvernement					
Le programme de pays est planifié, coordonné, mis en œuvre et suivi de façon efficace et	Indicateur 1 : nombre d'examen annuels et participatifs du programme menés pendant le cycle de programmation	Rapports d'examen annuel	Produit 1. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent d'orientations, d'outils et de ressources afin de concevoir, planifier et suivre efficacement les programmes.	<p>UNICEF</p> <p>Nations Unies</p> <p>Gouvernement</p>	1 380	2 500	3 880

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>Ressources ordinaires (RO)</i>	<i>Autres ressources (AR)</i>	<i>Total</i>
efficente en vue d'améliorer la situation des enfants.	Données de référence (2012-2016) : 5 Cible : 5		Produit 2. Des stratégies visant à remédier aux problèmes transversaux affectant les droits des enfants sont élaborées et appliquées.				
Total des ressources					12 880	50 000	62 880